



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080086

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/07/2024 16H24 C:000032 I:29536
V/REF : 953218
V/Email reçu le Mercredi 24/07/2024 à 16H24

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 1004
IMMEUBLE : CHEMIN DES ECOLIERS
232, CHEMIN DES ECOLES
01340 ATTIGNAT

Feillens, le 05 Aout 2024

Référence Marché: M_230760001-1
LOCALISATION : 232 CHEMIN DES ECOLIERS - ATTIGNAT -
MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE ET DEBOUCHAGE RESEAU EXTERIEUR
CU0001
Donneur d'ordre : Mme C LABALME

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 1ER AOUT 2024 A 09H15
CURAGE DU RESEAU EAU USEE SUR UNE DISTANCE DE 80 METRES ENVIRON
CONTROLE DES ECOULEMENTS

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 02/08/24 à 10H21 M. B. SCHMELZER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique à haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080086

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
3,00	CU0001-H(s)	curage >1er tampon collecteur	1	120,02
				360,06
		TOTAL H.T.		360,06
		T.V.A. a 10,00%		36,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		396,06

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 953218 du 24/07/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Voir liste annexe

Référence de la Demande

N°: 767 024 du 24/07/2024

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230760001-1

Délai

Date limite exécution : 08/08/2024

Observations

ENVOYER COMPTE RENDU APRES INTERVENTION

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure)	1,00	120,02	120,02	12,00	132,02

Total H.T.	120,02
Total TVA	12,00
Total TTC	132,02

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LABALME CHRISTELLE le 24/07/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN5



Bon de Commande

N° : 953218 du 24/07/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
01004-00001-00001 CHEMIN DES ECOLIERS CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT		
01004-00001-00001-00001 H / Type 2 Etage : RDC 232 CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT	MME PATHOUX Frédérique Date entrée: 01/04/2010	Fixe : 04.26.37.53.36
01004-00001-00001-00002 H / Type 3 Etage : RDC 232 CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT	MME PIAVOT Michelle Date entrée: 01/05/1997	Fixe : 04.74.25.95.65 Portable: 06.77.32.03.89
01004-00001-00001-00003 H / Type 2 Etage : RDC 232 CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT	MME CHANAL Marie thérèse lysia Date entrée: 01/05/2012	Fixe : 09.81.81.55.73 Portable: 06.59.75.07.40
01004-00001-00001-00004 H / Type 3 Etage : RDC 232 CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT	MME NOBLET Armelle Date entrée: 01/03/2024	Fixe : 06.19.37.35.26 Portable: 06.19.37.35.26
01004-00001-00001-00005 H / Type 2 Etage : RDC 232 CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT	MME BESSARD Karine Date entrée: 21/08/2020	Fixe : 06.82.31.18.40
01004-00001-00001-00011 H / Type 4 / 01 Etage : 01 232 CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT	MME TIRAND Angelique Date entrée: 01/08/2023	Fixe : 06.72.23.00.41 Portable: 06.72.23.00.41
01004-00001-00001-00012 H / Type 4 / 01 Etage : 01 232 CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT	MME LIBERTI Marie antoinette Date entrée: 01/09/2010	Fixe : 06.67.33.34.88 GRC : 06.67.33.34.88
01004-00001-00001-00013 H / Type 3 / 01 Etage : 01 232 CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT	MME MOREL Christiane Date entrée: 01/05/2001	Fixe : 04.74.25.91.18 Portable: 06.75.03.99.38
01004-00001-00001-00014 H / Type 2 / 01 Etage : 01 232 CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT	MR DONNARAY Romain Date entrée: 01/10/2016	Fixe : 06.67.59.56.13
01004-00001-00001-00015 H / Type 3 / 01 Etage : 01 232 CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT	MME JANAUDY Jocelyne Date entrée: 01/04/2005	Fixe : 06.74.00.87.82

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN5





S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **24/07/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 953218